

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

<b>DELIBERATION n°2026_25</b>				<u>Séance du 22 avril 2026</u>
<b>Nombre du Conseil municipal</b>				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 avril, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	19	22	

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 10 avril 2026 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

**Présents :** AUMONT Caroline ; BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CABANE Claire ; CATTET Georges ; CHABANNE Cendrine ; COLLU Cyrine ; COSTA Andrea ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUITTON William ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine

**Absents excusés :** GUYOT Sylvain (a donné pouvoir à GONNET André) ; LEGRAND Sophie (a donné pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; VASSEUR Jeanne (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno)

**Absents :** CHEMIN Estelle

**Secrétaire de Séance :** William GUITTON

**Début de séance :** 20h30

**Délibération n°2026\_25 :** Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Femmes Elues de l'Isère pour l'année 2026

**RAPPORT DE PRESENTATION**

L'Association des Femmes Elues de l'Isère est une association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités de l'Isère.

- Elle vise à faciliter l'exercice des missions des élues par une information sociale, politique, civique.
- Elle organise l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique.
- Elle défend la parité femme-homme et promeut la place et l'image des femmes au sein des assemblées élues et dans les politiques publiques.

L'AFEI propose un tarif de cotisation en fonction du nombre d'habitant soit un coût de 185€ pour la strate de population entre 2500 à 3 499 habitants pour l'année 2026.

Monsieur le Maire vous remercie de bien vouloir statuer.

Monsieur le Maire vous propose d'adopter la délibération suivante.

## DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire du Touvet.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune de Le Touvet à l'Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI) pour l'année 2026.
- **DECIDE** d'inscrire la somme au budget primitif 2026 de la commune.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Le Touvet, le 23 avril 2026  
Le Maire,  
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 23 avril 2026

